

# UNE ÉCOLE PUBLIQUE : FIÈRE D'ACCUEILLIR TOUT LE MONDE, MAIS PAS DANS N'IMPORTE QUELLES CONDITIONS !

**C**ollege vernet en lutte : Un pic-nic s'est tenu place de l'horloge le 21 mai, réunissant des personnels du collège Joseph vernet, des parents, des professeurEs des écoles du secteur, et des habitants d'avignon venus en soutien.

Puis nous nous sommes rendus à l'inspection académique (DSDEN du Vaucluse) où nous avons demandé une audience pour réclamer à nouveau que nous soient rendus les moyens (3 classes et postes) qui nous ont été systématiquement enlevés depuis 4 ans, ce qui pénalise la réussite de nos élèves.

Après plus d'une heure d'attente et de protestation, nous avons été reçus dans le couloir, pour remettre une pétition de 800 signatures (papier et électronique) ainsi que 2 lettres au ministre et au recteur.

M Beck (DASEN 84) avait promis une réponse à nos revendications fin mai...

Toujours rien.

## Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale,

**N**os écoles, collèges et lycées sont fiers, parce qu'ils sont publics, d'accueillir gratuitement et de faire grandir ensemble des enfants différents : riches ou pauvres, valides ou en situation de handicap, issus des immigrations anciennes ou récentes, avec ou sans papiers... C'est-à-dire tous les enfants qui vivent sur notre territoire. La mixité sociale d'une cour d'école publique est, à l'heure des fragmentations spatiales accrues, des votes identitaires, des replis communautaires, une rareté, presque un « miracle » : elle doit donc être regardée comme un bien précieux pour la République.

Or, au lieu d'être défendue et financée à la hauteur de cet enjeu, la mixité sociale est instrumentalisée pour faire des économies : c'est une évidence à Avignon où un collège Ambition-Réussite a fermé en 2009 et où le brassage de population est désormais censé suffire à assurer la réussite des élèves des quartiers populaires. Qu'importe que leurs classes passent de 20 à 30 élèves, l'État se croit fondé à reprendre en masse (25% d'économies en 6 ans) les moyens spécifiques qui permettaient d'essayer

de résorber leurs difficultés scolaires. Comme si celles-ci avaient disparu avec leur collège de quartier ! Les résultats montrent pourtant que ce n'est pas le cas : au collège Vernet en 2012, l'écart de réussite au brevet entre les catégories défavorisées et les autres a été de 27 points !

Faut-il donc que les classes populaires n'aient à choisir pour leurs enfants qu'entre un collège ghetto, où il est difficile de penser sa réussite, et des classes bondées, où il peut être difficile de réussir à penser ? Cette fausse alternative déshonore la République. Visiblement celle-ci ne cherche pas à résorber l'échec scolaire mais seulement à en réduire le coût. C'est d'autant plus choquant que dans le même temps elle dépense chaque année 7 milliards d'euros pour permettre aux franges aisées de la population d'organiser leur entre soi en subventionnant intégralement un secteur scolaire privé ouvertement concurrent des établissements publics et si peu contrôlé que même ses pratiques discriminatoires pourtant avérées (cf. enquête CNRS, février 2014) n'ont pas rencontré la moindre indignation officielle !



C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, nous n'acceptons plus l'hypocrisie qui consiste à instruire à grands coups de résultats PISA le procès d'une école publique qui augmenterait les inégalités alors que le système est délibérément organisé de manière ségrégative. Nous demandons à la Nation qu'elle donne au collège Vernet comme à l'ensemble des établissements publics les moyens d'accueillir tous les élèves dans des conditions propres à les faire réussir et qu'elle conditionne l'octroi de crédits publics à la réalisation d'une mission effective de service public d'éducation.

Appel du Collège Joseph Vernet d'Avignon

# LE HANDICAP, UNE PRIORITÉ DE L'ÉDUCATION NATIONALE ?

## IL FAUT S'ACCROCHER QUAND ON A UN ENFANT AYANT UN HANDICAP. QUELQUE SOIT LA GRAVITÉ OU L'URGENCE DU CAS, CE PARCOURS RESTE COMPLEXE.

**M**a fille, 4 ans  
-15 de  
myopie



Après de nombreuses

consultations en hôpitaux, auprès d'une quantité vertigineuse de spécialistes, les ophtalmologues m'apprennent que le port de lunettes est indispensable (ma fille est alors âgée de 10 mois). Sortant du cadre de l'école, je vous épargne une description approfondie des conditions inhumaines de prise en charge de ma fille, considérée comme un cas médical, arrachée du sein de sa mère, tenue avec force pour lui poser des ressorts dans les yeux.

Entrée à 3 ans à l'école, la maîtresse et le directeur me parle d'une aide possible de la maison départementale des personnes handicapées (M.D.P.H.).

Fin janvier 2013, nous constituons un dossier pour obtenir une auxiliaire de vie scolaire (A.V.S.) et du matériel de support visuel avec l'aide du maître référent de la circonscription. Au mois d'avril, nous apprenons qu'il manque le bilan de la psychologue scolaire, alors que l'on nous avait dit qu'il n'était pas essentiel pour un enfant de 3 ans. Malgré la surcharge de travail de la psychologue scolaire, elle arrive à faire

parvenir très rapidement le document attendu. Mais trop tard, ma fille devra attendre septembre 2013 pour qu'une nouvelle commission se rassemble à nouveau. Fin septembre (9 mois après la constitution du dossier), nous

apprenons que la demande a été rejetée, mais que c'est la procédure « ordinaire » et qu'il faut maintenant faire une demande au Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) et une nouvelle demande à la M.D.P.H. (qui sera d'ailleurs à nouveau rejetée).

Entre temps, j'ai vu de nombreux spécialistes renommés, dont le Docteur Warry, ophtalmologue en pédiatrie à l'hôpital Saint-Joseph de Marseille. Enfin une personne compétente et humaine. Il m'apprend que les lunettes de ma fille ne servent à rien, et qu'elle a un champ visuel très réduit. Il m'apprend que je peux être remboursée à 100%, ce que même mon médecin traitant ne m'avait pas dit. Cela m'aurait évité, par 3 fois, de faire des crédits sur 4 mois pour acheter des paires de lunettes à 470 euros pièce qui, en plus, ne servaient pas à grand chose...

Suite aux conseils du docteur Warry, qu'aurait pu me donner la MDPH, je reçois de cette même maison une carte d'invalidité de 80%. Mais quel

taux d'invalidité faut-il pour avoir du matériel adapté ? Faudra-t-il attendre que ma fille soit aveugle pour commencer à lui apprendre le braille ?

C'est en décembre 2013, que je reçois enfin une réponse de la M.D.P.H. de prise en charge par le SESSAD, que nous voyons à l'école fin janvier 2014. Les premières interventions se font en mars 2014. Comme il faudrait encore un an de paperasse pour que la M.D.P.H. puisse, peut-être acheter une lampe et un pupitre adaptés au handicap de ma fille, la demande va être faite à la coopérative scolaire de l'école et à la mairie, qui auront peut-être un peu plus d'humanité vis-à-vis de ma fille et du handicap en général.

Ma fille doit encore voir une douzaine de spécialistes agrémentés par l'Éducation nationale. Un des derniers en date, qui n'a pas vraiment voulu m'écouter et prendre en compte les diagnostics du docteur Warry, demandait à ma fille de décrire des images situées en hauteur et à plus de deux mètres d'elle, alors que je venais de lui dire qu'elle n'arrivait plus à attraper son verre sur la table pour pouvoir boire.

Si votre enfant est handicapé, dans les Alpes de Haute-Provence, ou sûrement ailleurs, soyez armés de couragea.

**Une parent d'élève  
de l'école de Céreste (04)**

**Cette situation est loin d'être un cas isolé dans notre département ou même ailleurs. Plus de 9 ans après la loi du 11 février 2005, dite loi sur le handicap, visant à permettre à chaque enfant d'être scolarisé dans une école ordinaire, nous constatons que ces intégrations visent surtout en fait à noyer ces élèves dans la masse afin de faire des économies d'échelle. Comme si cela ne suffisait pas, dans les Alpes de Haute-Provence, certaines CLIS dépassent même la limite des effectifs imposés nationalement et malgré les demandes répétées chaque année en CTSD ou CDEN, aucune nouvelle ouverture de poste n'est envisagée.**

**S**UD éducation Bouches-du-Rhône réaffirme d'ailleurs son opposition au recours aux heures supplémentaires qui détruisent des postes et lient les personnels bénéficiaires à leurs chefs d'établissements.

**Décharges d'une heure pour les collègues en complément de service sur deux communes : une victoire à la Pyrrhus (article 4)**

Les nombreux collègues qui étaient sommés d'effectuer un complément de service dans une autre commune que celle de leur établissement de rattachement se réjouiront peut-être d'apprendre qu'ils/elles bénéficieront désormais d'une décharge hebdoma-

daire d'une heure. Hélas, le décret 50-581 ne prévoyait pas ce cas de figure : « Les fonctionnaires qui ne peuvent assurer leur maximum de service dans l'établissement auquel ils ont été nommés peuvent être appelés à le compléter dans un autre établissement public de la même ville (décret 50-581, article 3, 1° alinéa) ». Certains syndicats SUD éducation comme celui de l'Aisne avaient d'ailleurs appuyé des recours pour combattre ce type d'affectation, généralisée, mais manifestement illégale.

**L'annualisation en embuscade : deuxième cheval de Troie ?**

« Dans le cadre de la réglementation applicable à l'ensemble des fonction-

naires en matière de temps de travail et dans celui de leurs statuts particuliers respectifs... ». Article 2.

La première partie de la phrase peut être interprétée comme un cheval de Troie de l'annualisation du temps de travail qui n'est pas réellement actée par ce nouveau décret mais qui pourrait inciter certainEs chefs de service zélés à mettre des collègues dans l'embarras. Il est aussi nécessaire de rappeler qu'en droit, chaque mot a son importance et que bien peu de tournures de phrases sont dues au hasard. Le ministère se garde-t-il ainsi la possibilité d'ouvrir plus tard le redoutable chantier de l'annualisation de notre temps de travail ?

**Cette réforme de nos statuts initiée par un ministre qui voulait marquer son mandat d'une pierre blanche est devenue un texte falot qui dispense quelques avancées mais qui laisse surtout planer des menaces. Soyons vigilantEs lors de la parution des décrets d'application à la rentrée !**

**Plus que jamais, SUD éducation revendique**

- ▶ 3h de concertation intégrées dans le service des enseignantEs et inscrites à leur emploi du temps, afin de privilégier l'usage de décharges plutôt que le tout indemnitaire.
- ▶ Une baisse du temps de travail : travailler moins pour travailler toutes et tous, et travailler mieux.
- ▶ Un corps unique pour l'ensemble des personnels enseignants, en l'alignant sur la situation la plus favorable.
- ▶ Une réforme de l'éducation prioritaire qui inclut une décharge horaire dans le service de tous les personnels, pour répondre aux spécificités du travail en ZEP et garantir une amélioration des conditions de travail.



**DES NOUVELLES DE LA CAMPAGNE : « HALTE AU TRAVAIL GRATUIT DANS LE PREMIER DEGRE ! »**

Souvenez-vous, le dernier numéro de Sud Info vous annonçait que les syndicats SUD éducation de l'académie d'Aix-Marseille envisageaient de solliciter une audience auprès de tous les DASEN concernés pour leur demander de préciser sur quel temps de travail les périodes d'accueil de 8h20 à 8h30 et de 13h20 à 13h30 devaient être décomptées, dans la mesure où elles ne font pas partie des 24 heures dues devant les élèves (voir article dans notre précédent numéro).

Au cours des mois de mars et avril toutes les demandes ont été effectuées par mail, par fax, par

courrier en recommandé...) mais aucun service des directions académiques n'a daigné nous apporter la moindre réponse. Devant cette forme évidente de mépris, nous nous sommes finalement adressés au recteur de l'académie pour l'informer de cette absence de réponse et demander à être reçus par ses services. Si le rectorat n'a pas donné aucune suite officielle à notre requête, il se pourrait néanmoins que la situation évolue puisque le DASEN des Alpes de Haute Provence a condescendu à accorder une réponse à SUD éducation 04 : une audience est donc prévue pour le vendredi 13 juin.

Si d'ici la fin de l'année scolaire aucune clarification n'est apportée par les directions académiques ou/et par le rectorat, SUD éducation informera la hiérarchie que notre syndicat donnera aux personnels du premier degré la consigne syndicale de déduire, dès la rentrée prochaine, ces temps d'accueil -qui peuvent atteindre dans certains cas 54 heures pour une année scolaire- des 108 heures annualisées (dédiées aux Activités Pédagogiques Complémentaires, à toutes les réunions qui concernent leur mise en place et leur suivi, aux travaux en équipe pédagogique, aux relations avec les parents).

# FACE AU FN, LES HABITANTES ET LES SALARIÉES DES 13<sup>ÈME</sup> ET 14<sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE S'ORGANISENT

Les élections municipales de mars 2014 ont vu Stéphane Ravier remporter la mairie des 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille ce qui en fait, en nombre d'habitants, la première municipalité aux mains du Front National. Si les compétences d'une mairie de secteur sont certes limitées, la capacité de nuisance de ce parti profondément réactionnaire est,

en revanche, bien réelle. De la réorientation de ses subventions pour couper les vivres aux associations dites « communautaires », au refus d'attribuer des certificats d'hébergement aux familles qui en font la demande, le FN a bel et bien les moyens de mettre toutes les prérogatives qui sont en son pouvoir au service de son idéologie. C'est face à ce danger que des

habitants et des militants syndicalistes, politiques et associatifs ont décidé de réagir en créant un collectif de veille contre l'extrême droite. SUD éducation 13, qui est partie prenante de ce collectif, encourage vivement tous les personnels de l'Education nationale de ces arrondissements à rejoindre ce combat.

## CHARTRE CONSTITUTIVE DU COLLECTIF MARSEILLE 13/14 DE VEILLE ET DE LUTTE

### CONTRE L'EXTRÊME DROITE POUR UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE

Les élections municipales des 23 et 30 mars 2014 ont porté le Front National à la tête de la mairie des 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille. Malgré la stratégie de « normalisation » qu'il a entreprise, ce parti raciste, xénophobe et sexiste, de par son histoire, son programme et ses visées politiques ne peut être considéré que comme un ennemi de la démocratie et des droits sociaux, des libertés et de l'égalité, des salariéEs et du peuple dans son ensemble.

La crise économique et sociale touche nos quartiers de plein fouet. Déclassement social, chômage de masse, explosion de la précarité. Dans les grands ensembles ou dans les zones villageoises, nos quartiers et leurs populations sont relégués économiquement, socialement et géographiquement. Ils ont aussi été le théâtre d'affaires politico-financières, d'instrumentalisations homophobes et de la mise en œuvre d'un clientélisme dévastateur.

Faire reculer le FN c'est nécessairement porter ensemble des exigences sur le terrain social et démocratique, pour faire reculer le chômage de masse, la précarité généralisée et toutes les politiques discriminatoires.

Or, la défiance trop souvent justifiée du peuple à l'égard des responsables politiques et le désespoir qui en découlent, alimentent le vote FN et l'abstention, comme on vient encore de le voir lors des élections européennes.

2/ Cela justifie la constitution d'un collectif de veille et de lutte contre le racisme et l'extrême-droite. Ce collectif rassemble l'ensemble des organisations culturelles, associatives, syndicales et politiques mais aussi les structures sociales et culturelles ainsi que les individus qui souhaitent engager ensemble cette bataille sur les 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements. Il les rassemble en respectant à chaque étape et pour chaque initiative leur indépendance.

Il n'a pas vocation à se substituer à un collectif marseillais ou départemental, ni à servir de tremplin électoral à aucune ambition politique

En favorisant le rassemblement, il entend se donner les moyens de faire reculer l'extrême droite sous toutes ses formes, d'initier un mouvement d'engagement populaire pour s'opposer aux politiques discriminatoires et antisociales et réhabiliter les valeurs de liberté, d'égalité, de

fraternité, de solidarité et de progrès social. Nous sommes toujours dans un état de droit où le racisme n'est toujours pas une opinion mais un délit, où toute discrimination peut tomber sous le coup de la loi !

3/ Le combat que nous souhaitons mener ne se départit pas d'une clarté absolue sur les questions sociales et démocratiques ; cette charte est un engagement moral et politique. Nous serons vigilants contre toutes les formes de discriminations, d'inégalités de traitements et de stigmatisation à l'encontre des habitants et travailleurs de ces quartiers. Nous viendrons en aide aux structures, salariés, individus qui seraient mis à mal par la politique municipale mise en œuvre par le Front National.

Sur la question antiraciste la même clarté s'impose : nous mènerons le combat contre tous les racismes et toutes les discriminations, à l'égard de quelque population ou catégorie.

Cette charte engage l'ensemble des membres du collectif.

Ainsi naît « le collectif Marseille 13/14 de veille et de lutte contre l'extrême-droite ».